

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Val-Morin a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 au lieu et à l'heure des séances, le règlement numéro 656 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 356 relatif au plan d'urbanisme afin d'inclure à même l'affectation commerciale, une partie du terrain de l'ancien Motel Escapade ».

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée, 6120 rue Morin, Val-Morin et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 29^e jour du mois d'octobre 2018.



Danièle Arsenault
Directrice générale adjointe